

Lundi 14 novembre 2016

Le HCERES structure son dispositif d'évaluation intégrée et publie ses nouveaux référentiels d'évaluation

Importance des regroupements d'établissements et de leurs stratégies, développement de leur autonomie et de leurs responsabilités : c'est dans ce contexte que le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) révisé sa méthodologie pour la campagne d'évaluation 2017-2018 (vague D). L'objectif : réaliser une évaluation synthétique et cohérente des coordinations territoriales et de leurs entités.

Un dispositif d'évaluation intégrée s'appuyant sur une approche par « champs »

Le dispositif d'évaluation intégrée est un axe fort du plan stratégique 2016-2020 du HCERES. Sa mise en œuvre s'appuie sur une expérience et des savoir-faire éprouvés et sur une adaptabilité au regard de la diversité des coordinations territoriales. Ce dispositif se distingue par :

- la mise en place d'une équipe projet inter-départements d'évaluation ;
- la coordination de toutes les évaluations d'un même site ;
- un appui sur les analyses de l'OST pour documenter les évaluations ;
- la production d'un rapport final d'évaluation intégrée, consolidant l'ensemble des évaluations du site.

Pour accompagner ce dispositif, le processus d'évaluation des offres de formations est modifié. Il vise 3 objectifs :

- une simplification de l'évaluation de chaque formation au profit d'un regard plus appuyé sur des champs de formations. Ces derniers correspondent à un ensemble cohérent de formations jouant un rôle d'affichage stratégique pour les établissements d'un site. Un champ doit être compris de manière extensive, c'est-à-dire décrivant toutes les formations et diplômes (évalués ou non par le HCERES) qui participent à l'émergence de l'axe stratégique qui lui correspond.
- une simplification du dispositif global d'évaluation permettant une accréditation des établissements sur leurs offres de formation ;
- une intégration dans l'évaluation des coordinations territoriales.

De même, dans le domaine de la recherche, une évaluation par « champs » est introduite. Par « champ de recherche », il faut entendre tout mode de structuration permettant d'organiser les entités de recherche d'un site en ensembles définis selon des cohérences thématiques ou disciplinaires. Ainsi, le HCERES souhaite compléter l'évaluation des « briques de base » de la recherche (les laboratoires et leurs équipes internes) par l'évaluation de structures intermédiaires (les champs de recherche) et contribuer ainsi à l'évaluation du volet Recherche de la politique d'un site. Aujourd'hui, compte tenu des forts contrastes qui caractérisent la structuration des sites, la mise en œuvre de l'évaluation des champs de recherche doit être progressive et modulable : plusieurs scénarios ont été retenus par le HCERES, pour s'adapter au mieux à la situation de chaque site.

Des référentiels d'évaluation révisés et mis en cohérence

Les référentiels d'évaluation externe des coordinations territoriales et des établissements ont été construits dans une étroite complémentarité. Ils explicitent les attendus du fonctionnement d'une coordination territoriale ou d'un établissement et les critères utilisés pour analyser dans quelle mesure ces attendus sont réalisés. Dans le cadre du dispositif d'évaluation intégrée, leur révision introduit une dimension plus stratégique de l'évaluation institutionnelle et une analyse accrue de la participation de l'établissement à la coordination territoriale.

En matière de formations, le HCERES publie les référentiels relatifs à l'évaluation des formations (licence et master), des écoles doctorales et des projets d'architecture d'offre de formations (champs de formations). Ces référentiels, maintenant stabilisés, forment l'ossature du dispositif et contiennent l'ensemble des traits fondamentaux qui caractérisent l'évaluation de la mission formation par le HCERES. Si les référentiels des formations et des écoles doctorales ont été expérimentés dans les vagues précédentes, le référentiel des champs de formations pour l'évaluation de l'architecture d'une offre de formation est entièrement nouveau.

Pour le volet Recherche, un travail de simplification a conduit à la refonte des référentiels aboutissant à la publication :

- du nouveau référentiel d'évaluation des unités de recherche qui portent les critères d'évaluation de 6 à 3 et met l'accent sur les produits et les activités de la recherche ;
- du référentiel d'évaluation des champs de recherche ;
- du référentiel d'évaluation des unités de recherche inter-disciplinaires.

L'ensemble de ces évolutions contribuent ainsi à mettre en lumière la dynamique d'un territoire en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

En savoir plus

La campagne d'évaluation 2017-2018 (vague D) concerne les coordinations territoriales et établissements parisiens.

Pour en savoir plus, consultez en ligne :

- [*l'infographie « Qui est évalué en 2017-2018 ? Évaluations prévisionnelles du HCERES pour la vague D »*](#) ;
- [*l'espace dédié aux modalités d'évaluation de la vague D \(référentiels, calendrier...\)*](#)

Le HCERES est l'autorité administrative indépendante chargée d'évaluer ou de valider l'évaluation de l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche. Par ses analyses, ses évaluations et ses recommandations, il accompagne, conseille et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.